

Examen des suites données à l'avis n°53 sur la mise en place du paquet hygiène

Mme Monique ELOIT présente le suivi de l'avis sur la mise en place du paquet hygiène, dossier très important pour la DGAI et l'ensemble des opérateurs de la chaîne alimentaire.

Sans entrer dans le détail des mesures mises en place, elle évoque la façon dont l'administration a exploité les propositions du Conseil. Les 53 questions abordées par le CNA ont été régulièrement analysées, décortiquées de façon à savoir s'il fallait y répondre et comment. La mise en œuvre du paquet hygiène étant prévue pour octobre, avec notamment la finalisation réglementaire, elle indique qu'un bilan détaillé des suites données sera alors adressé au Conseil.

Les interpellations du CNA peuvent être classées en trois grands groupes :

- la cohérence entre les réglementations communautaire et nationale. L'essentiel du toilettage nécessaire a été fait. Les derniers projets d'arrêtés sont actuellement examinés par l'Afssa.
- l'importance d'une cohérence interne du droit de façon à éviter les divergences d'interprétation de certaines notions, comme par exemple celle de " petites quantités ". La notion de petites quantités de produits primaires pour le secteur animal a été précisée dans un projet d'arrêté ministériel, actuellement examiné par l'Afssa, qui définira les petites quantités et précisera les conditions de leur fourniture aux consommateurs. Le travail est en cours pour les productions primaires de produits végétaux. En ce qui concerne la chasse, il a été acté le fait que la journée de chasse pouvait être cédée et la fourniture de gibier à son entourage, et non seulement au sein de la famille, est assimilée, en absence de contreparties financières, à la chasse à usage domestique privé.
- la définition d'une doctrine d'action de l'Etat pour la mise en œuvre du paquet hygiène mais également pour les professionnels. On a constaté une mobilisation très forte de l'ensemble des secteurs professionnels pour la conception et la réalisation des guides de bonnes pratiques. Face aux délais de validation de ces guides, le CNA proposait la diffusion de guide sans attendre la validation finale. D'abord défavorable, l'administration s'achemine vers une prévalidation des guides et leur diffusion sans attendre la validation finale, en mettant en place un système évitant les contestations en cas de divergences importantes entre les versions provisoire et finale.

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des professionnels mais aussi très directement aux administrations, en particulier aux services de contrôle (enregistrement, agrément) qui doivent élaborer des grilles d'inspection, des vademecum secteur par secteur en miroir des guides de bonnes pratiques, un plan national pluriannuel des contrôles officiels présenté à la Commission européenne sur la base d'une analyse de risques par secteurs, par produits. Tout cela fait écho à la demande du CNA de transparence et de simplification de l'action de l'Etat.

M. le Président GUERIN remercie Mme Monique ELOIT et se félicite que le CNA ait fait œuvre utile.